

Analyser un accident de travail

ANAT



Publics

Encadrement de proximité, membres de CHSCT, acteur ou relais identifié de prévention en entreprise

Pré-requis : les candidats doivent avoir suivi avec succès l'auto-formation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les Départements Risques Professionnels des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

Contenu

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit...)
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix)
- La construction et le suivi du plan d'action

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'application et étude de cas
- Participation active des stagiaires, travaux en groupe et sous-groupes

Validation

À l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

Durée

2 jours
soit 14 heures

Dates

5 et 6 juin

Code

ANAT

Renseignements, inscriptions

Mme Viallefont 04 73 42 70 18
Fax 04 73 42 70 75
www.carsat-auvergne.fr